

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 septembre 2015

1^{ère} **Commission**

N° CP-2015-8-1-1

Service instructeur
Direction des Finances

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
SA HLM LOGIEST
RÉHABILITATION THERMIQUE DE 15 LOGEMENTS À HUNINGUE**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à la SA HLM LOGIEST à hauteur de 100 % pour un éco-prêt de 165 000 € et un prêt PAM d'un montant de 103 360 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 15 logements situés 12 avenue de Bâle à Huningue.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8) le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de la SA HLM LOGIEST, relative à une demande de garantie d'emprunt pour un éco-prêt d'un montant de 165 000 €, complété par un prêt PAM d'un montant de 103 360 € à souscrire pour financer une opération de réhabilitation thermique de 15 logements situés 12 avenue de Bâle à Huningue.

Cette opération a fait l'objet d'une décision de financement en date du 14 novembre 2014.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 299 860 € est prévu selon le tableau ci après :

Subvention Conseil Départemental	31 500 €
Eco-prêt CDC	165 000 €
Prêt CDC PAM	103 360 €
TOTAL	299 860 €

Les caractéristiques des prêts à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PAM	ECO-PRÊT
Identifiant de la Ligne du Prêt	5067051	5067050
Montant de la Ligne du prêt	103 360	165 000
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	1,6 %	0,25 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,6 %	0.25 %
Phase d'amortissement		
Durée	20 ans	15 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0.6 %	-0,75 %
Taux d'intérêt	1.35 %	0 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé	Indemnité forfaitaire 6 mois	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'une opération entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° CG-2007/II-1^{ère}/12 du 23 mars 2007) et sans prise de sûreté, pour le financement des réhabilitations thermiques du parc existant (rapport CG-2013-3-1-3 du 21 juin 2013).

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN